

NOS BUREAUX

MACON

Maison de Justice et du Droit
1550 avenue Charles de Gaulle
Tél: 03.85.21.90.84
amavip.macon@wanadoo.fr
Du lundi au vendredi
De 9h à 12h et de 13h30 à 17h

CHALON SUR SAONE

Maison de Justice et du Droit
5A place de l'Obélisque
Tél: 03.85.90.04.42
amavip.chalon@wanadoo.fr
Du lundi au vendredi
De 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Nos permanences

AUTUN
Centre social Saint-Jean
22 rue Naudin
03.85.90.04.42
Chaque mardi de 14h à 17h

LE CREUSOT
L.E.S.C.A.L.E.
Promenade du Midi
03.85.90.04.42
Chaque lundi de 9h à 12h

GUEUGNON
Maison Départementale des Solidarités
03.85.21.90.84
Chaque lundi de 10h à 12h

CHALON SUR SAONE
Bureau d'Aide aux Victimes
Tribunal Judiciaire
4 rue Emiland Ménand
Chaque lundi et vendredi de 9h à 12h

LOUHANS
Gendarmerie
675 rue des écoles
Chaque lundi de 9h à 12h

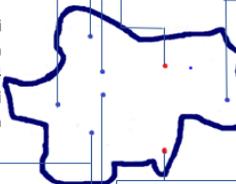
CHAROLLES
Gendarmerie
14 route de Mâcon
Chaque mercredi de 10h à 12h et de 14h à 16h

MACON
Hôtel de Police
36 rue de Lyon
Chaque lundi de 9h à 12h

Bureau d'Aide aux Victimes
Tribunal Judiciaire
8 rue de la Préfecture
Chaque lundi et vendredi de 13h30 à 16h30

Montceau-les-Mines
Le Trait d'Union
7 rue de Mâcon
03.85.67.90.70
Sur rendez-vous auprès du centre

Gendarmerie
Rue des Cordiers
Chaque vendredi de 14h à 17h




LES NOUVELLES FORMES D'ESCROQUERIE

Connaître, reconnaître, se prémunir, réagir

Ne pas croire à « l'urgence » et toujours prendre le temps de la réflexion

Quelques sites officiels pour se signaler ou obtenir des informations et vous renseigner sur les recours en cas d'arnaques sur internet :

- ✓ internet-signalement.gouv.fr (se protéger et se signaler)
- ✓ cybermalveillance.gouv.fr (se protéger et se signaler)
- ✓ gendarmerie.interieur.gouv.fr (me protéger sur internet)
- ✓ economie.gouv.fr (recours en cas d'arnaque sur internet)
- ✓ signal-arnaques.com (signalement d'arnaques par des particuliers)
- ✓ fr.trustpilot.com (avis clients vérifiés légalement)
- ✓ amf-france.org (site des marchés financiers)
- ✓ lesclesdelabanque.com (se protéger)

Attention : un signalement sur ces sites ne se substitue pas à un dépôt de plainte en police ou gendarmerie

Vous êtes victime :

- ✓ Déposez plainte auprès des services de police ou de gendarmerie
- ✓ Contactez France Victimes 71 :
Les juristes vous informeront gratuitement sur vos droits et vous accompagneront dans vos démarches administratives et judiciaires

CONNAITRE ET RECONNAITRE LES NOUVELLES FORMES D'ESCROQUERIE ET S'EN PREMUNIR

FRAUDE AU FAUX SUPPORT TECHNIQUE

L'escroc effraie la victime par sms, courriel ou un message qui bloque son ordinateur, lui indiquant un problème informatique grave qui va entraîner un risque de perte de données ou d'usage de l'équipement.

Il incite la victime à contacter un prétendu support technique officiel et à payer un dépannage ou souscrire un abonnement payant. En cas de refus de la victime, l'escroc menace de détruire les fichiers ou de divulguer des informations personnelles.

CONSEILS

Ne cédez pas à la panique. **Ne répondez pas.** Redémarrez votre ordinateur, purgez le cache et faites une analyse antivirus. **Si le problème persiste, consultez votre technicien habituel.**

Si vous avez communiqué vos coordonnées bancaires ou qu'un paiement est débité sur votre compte, **faites opposition auprès de votre banque et déposez plainte.**

FRAUDE AU PRET

Soit l'escroc vous demande de régler des frais de dossier ou de verser de l'argent pour débloquer les fonds dans le cadre d'une promesse de crédit, de rachat à un taux imbattable (sans garanties à fournir ou sans condition de ressources).

Soit l'escroc usurpe votre identité grâce aux informations personnelles que vous avez fournies et souscrit un nouveau crédit.

La somme empruntée est versée sur votre compte. Puis l'escroc vous demande de transférer le montant vers un compte externe pour finaliser le rachat. L'argent disparaît au bénéfice de l'escroc, mais vous restez redevable des sommes empruntées auprès de l'établissement de crédit

CONSEILS

Attention aux offres alléchantes. **Ne versez jamais d'argent** pour obtenir un prêt. **Attention aux usurpations d'identité d'organismes** connus (banques, sociétés de crédit en ligne). Rapprochez-vous de votre banque en cas de doute

FRAUDE AU CHEQUE

Vous vendez un bien. L'escroc vous envoie un chèque d'un montant plus élevé que le prix puis vous demande de lui rembourser la différence par virement.

Vous effectuez le virement mais le chèque de l'escroc est ensuite rejeté par votre banque

CONSEILS

N'acceptez aucun chèque d'un tiers inconnu ou n'effectuez jamais de transfert d'argent sans être certain que votre compte est définitivement provisionné. **Attention votre banque a environ 10 jours pour rejeter un chèque**

ACHATS SUR INTERNET

L'affichage d'un cadenas devant l'adresse du site signifie que le paiement est sécurisé.

Attention le cadenas indique seulement que le site est sécurisé, pas que la société est fiable.

Vérifiez la présence de l'entreprise sur le web ainsi que sa **réputation**

FRAUDE AU PLACEMENT

Annonce dans la presse, démarchage téléphonique, mail, proposant des placements rentables et sans risque (achats de diamants, grands crus, crypto monnaie...).

Il est possible qu'au premier placement, vous receviez vos gains pour vous mettre en confiance. Lors du second versement l'argent a soi-disant été perdu sur les marchés financiers ou les escrocs sont injoignables.

CONSEILS

Vérifiez la fiabilité de l'entreprise sur le site de l'autorité des marchés financiers sur lequel figurent les « listes noires » actualisées : **amf-france.org**

FRAUDE A L'OFFRE D'EMPLOI

Un pseudo employeur publie une offre d'emploi alléchante.

Il vous demande des informations personnelles et/ou bancaires pour la mise en place d'un contrat, ou vous demande de payer une somme d'argent pour un entretien, un dépôt de candidature, une formation préalable à l'embauche, l'achat de matériels nécessaires à votre prise de poste....

CONSEILS

Ne communiquez jamais vos données personnelles (bancaires, numéro sécurité sociale) il en sera fait un usage frauduleux.

Ne versez pas d'argent. Une entreprise fiable ne vous demandera jamais d'argent, ni ne vous en versera avant la signature d'un contrat de travail.

Vérifiez l'existence de la société et en cas de doute, contactez-la directement

PHISHING OU HAMECONNAGE

L'escroc se fait passer pour un organisme officiel ou connu (banque, service des impôts, fournisseur d'énergie, CAF, CPAM...), il vous appelle ou vous laisse un message alarmant.

Il vous demande de confirmer vos informations personnelles (adresse, identité, mot de passe...) ou bancaires, prétextant une mise à jour de votre dossier, un remboursement à recevoir.

Il utilisera ou revendra ces données pour de futures escroqueries.

CONSEIL

Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires ou personnelles (adresse, identité, mot de passe...). Aucun organisme sérieux ne vous demandera ces informations par mail, téléphone ou sms.

Vérifiez toujours la véracité de la demande en contactant directement l'organisme concerné.